



Point sur le Conseil de la CPAM de Loire-Atlantique et la journée d'action du 18 avril 2011

A l'appel de la CGT, 21% des salariés de la CPAM ont fait grève le 18 avril pour exprimer leur rejet du Contrat Pluriannuel de Gestion 2010/2013 que le Directeur entend signer avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Ce CPG est lourd de conséquences sur les salariés de la CPAM qui vont voir leurs conditions de travail s'alourdir encore avec le plan de 69 suppressions d'emplois programmée pour les 3 années à venir (déjà plus de 150 emplois ont disparus depuis 2004 sur les CPAM de Nantes et de Saint-Nazaire qui ont fusionné au 01/01/2010).

Ce CPG sera aussi lourd de conséquences pour les assurés sociaux qui n'en peuvent déjà plus d'attendre plus de 2 mois pour le règlement de leurs prestations (indemnités journalières ou traitement des demandes de CMU).

220 000 dossiers de retard, c'est la situation au 8 avril dernier et les suppressions d'emplois programmées ne vont qu'amplifier une situation déjà dramatique pour les plus fragiles. A cela s'ajoute, la politique dite de « rationalisation des accueils » alors que depuis 4 ans, le nombre de points d'accueil a été divisé par 2 sur le département.

Sous prétexte de modernité (il faut promouvoir INTERNET), la Direction veut déshabituer les assurés à se rendre dans les points d'accueil décentralisés en fermant du jour au lendemain tel ou tel point d'accueil dès qu'une absence se fait sentir ou en laissant des points d'accueil se dégrader pour inciter les assurés à se déplacer dans les accueils principaux déjà engorgés par le retard dans le traitement des dossiers et une précarité qui se développe de façon dramatique pour la population de Loire-Atlantique. C'est la remise en cause accélérée de la proximité, du service public.

Des luttes font parfois reculer les intentions de la Direction de la Caisse comme à Pontchâteau ou à Vertou où la mobilisation à l'initiative des collectifs CGT ou des élus communistes a permis de conserver ces agences.

Pour la Direction, la situation s'améliore et on peut encore dégager des gains de productivité sur des salariés pourtant déjà opprimés par des charges de travail lourdes et alors que le médecin du travail mesure dans son rapport annuel l'aggravation des risques psychosociaux.

Autre menace réelle : après la départementalisation, se pointe la régionalisation. La caisse de Loire-Atlantique (comme les autres caisses des Pays de Loire) devra proposer 6 actions de mutualisation dans le cadre régional pour les 3 années à venir.

Le CPG a été au final voté par le Conseil du 18 avril par : 11 voix POUR, 4 voix CONTRE CGT et FO).

5 conseillers « courageusement » refusaient de prendre part au vote (CFDT, Mutualité et UNSA).

Pendant ce temps, les salariés en grève avec la CGT ont distribué des tracts aux assurés sociaux à Nantes et Saint-Nazaire et fait signer des pétitions (plus de 600 signatures à ce jour).

La pétition doit se poursuivre avec les camarades de l'interprofessionnel et la CGT devra décider de nouvelles initiatives notamment lors du dépôt des pétitions.

Le syndicat CGT de la CPAM remercie toutes celles et tous ceux (militantes et militants actifs et retraités) aussi toutes les délégations (syndicales et politiques, élus régionaux du PCF) qui sont venues témoigner leur engagement et leur soutien à cette action pour la défense de la Sécurité sociale qui aura des suites dans les jours et les semaines à venir.

Pour le syndicat CGT CPAM 44

Jean-Yves LE HUEDE